

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Pénurie de pharmaciens dans les établissements de santé

**La situation demeure préoccupante dans les régions de
Lanaudière et des Laurentides**

Montréal, le 14 février 2022 - La pénurie de main-d'œuvre chez les [pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) se poursuit. Selon la dernière enquête annuelle de l'A.P.E.S., le taux de pénurie dans les établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière s'élevait à 24 %, soit neuf postes de pharmaciens d'établissements non comblés au 1^{er} avril 2021. Les jours de dépannage se sont quant à eux élevés à 96 jours.

Au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, le taux de pénurie était de 26 %, soit 15 postes de pharmaciens d'établissements non comblés au 1^{er} avril 2021. En ce qui a trait aux jours de dépannage, ceux-ci totalisaient 1331 jours, ce qui représente une hausse de 358 jours comparativement à l'an passé, à pareille date.

À l'échelle du Québec, environ un poste de pharmacien d'établissement sur cinq (18 %) était non pourvu. Toujours au 1^{er} avril 2021, l'enquête a révélé que 280 postes en équivalent temps complet (ETC) étaient non comblés et que 6238 jours de dépannage ont été requis du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Le recours au dépannage a donc augmenté de 735 jours comparativement à la situation au 1^{er} avril 2020. De plus, le manque de pharmaciens d'établissements continue de se faire sentir dans toutes les régions du Québec. Cette pénurie perdure maintenant depuis 20 ans.

Des répercussions sur la couverture de soins

L'insuffisance de pharmaciens est d'autant plus préoccupante du fait qu'elle affecte l'ensemble de la couverture de soins pharmaceutiques du réseau de la santé. En effet, selon des données internes de l'A.P.E.S., de nombreux CHSLD n'ont pas de pharmaciens pour prendre en charge la pharmacothérapie des patients et la situation est tout aussi problématique pour les soins de courte durée. Par exemple, au Québec, seulement 27 % des besoins de soins pharmaceutiques des patients sont couverts en santé mentale (clientèle hospitalisée), alors qu'ils sont couverts à 42 % dans les urgences et à 26 % pour les patients atteints de maladies rénales, dont ceux en dialyse (clientèle des cliniques ambulatoires).

« Tout en visant à combler les besoins actuels, il faut aussi voir venir à moyen terme et considérer ceux que génèrent le vieillissement de la population, la multiplication des maladies chroniques et la construction de nouvelles infrastructures en santé, comme les maisons des aînés et alternatives ainsi que les nouveaux hôpitaux. Car on devra inévitablement créer des postes dans tous ces milieux pour répondre aux besoins croissants », fait valoir Linda Vaillant, pharmacienne et directrice générale de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. évoque des solutions et offre sa collaboration

Certes, le renouvellement de l'entente de travail, entérinée par les membres de l'A.P.E.S. le 20 janvier 2022, constitue une avancée pour lutter contre la pénurie de pharmaciens d'établissements. Toutefois, la situation est encore loin d'être résolue et pour parvenir à des solutions durables, l'A.P.E.S. souhaite travailler de concert avec le gouvernement du Québec.

« La nouvelle entente de travail contribuera certainement à soutenir les efforts d'attraction et de rétention de pharmaciens en établissement. On doit cependant s'assurer en tout temps de demeurer compétitif avec les pharmacies privées sur le plan du salaire offert aux pharmaciens salariés. Autrement, le réseau de la

santé et des services sociaux perdra des candidats », rappelle le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis. « Si l'on veut parvenir à des solutions complètes et durables, le gouvernement devra aussi poser des gestes concrets pour valoriser la profession et encourager la réalisation de la maîtrise en pharmacothérapie avancée. C'est primordial pour doter les établissements de santé de pharmaciens adéquatement formés dans tous les secteurs de soins où leur expertise est nécessaire. Il y a urgence d'agir », poursuit M. Paradis.

Plus précisément, l'A.P.E.S. demande au gouvernement d'augmenter les admissions à la maîtrise, qui est nécessaire pour exercer en milieu de soins aigus, ainsi que le nombre de bourses. Elle lui demande également de travailler de concert avec les facultés de pharmacie afin de rendre le programme de maîtrise plus accessible aux étudiants, notamment en leur permettant de suivre le bloc de cours à distance. En offrant plus de flexibilité, une telle mesure faciliterait la formation de nouveaux pharmaciens, particulièrement en région.

« Ces actions, jumelées à la mise en place d'une campagne pour promouvoir la profession de pharmacien d'établissement de santé, contribueraient sans aucun doute à accroître l'attractivité de la profession. C'est ainsi que nous en viendrons à résorber la pénurie de longue date et que nous pourrions répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi l'A.P.E.S. offre sa pleine collaboration au gouvernement pour mettre en place ces mesures », de conclure Linda Vaillant.

Méthodologie

L'enquête de l'A.P.E.S. est menée annuellement auprès des départements de pharmacie des établissements de santé du Québec. Sur 40 départements, 37 ont participé à cette enquête en 2021, soit un taux de réponse de 92,5 %. L'enquête couvre l'exercice budgétaire des établissements de santé allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : Mélissa Bradette
TACT
Cell. : 418 540-0324
mbradette@tactconseil.ca